

Association Bien Vivre à Replonges  
706, Rue du PALACHIN  
4 lotissement du Grand Champ,  
01750 REPLONGES

Replonges le 6 JUIN 2018



Membre de



[www.capen71.org](http://www.capen71.org)

à Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre d'Etat - Ministre de l'écologie et  
de la transition énergétique  
246 Bd St Germain  
75007 PARIS

**Objet** : Projet de bassin d'aviron olympique en zone Natura 2000 sur la commune de Replonges (01)

Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie et de la transition énergétique,

Nous vous faisons part de notre étonnement et de notre inquiétude en découvrant qu'un **projet de bassin d'aviron olympique** (dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024) sur la commune de Replonges (01), dans une zone classée Natura 2000 en Val de Saône (1), fait actuellement l'objet d'un lobbying.

Les caractéristiques de ce bassin seraient les suivantes :

- longueur 2250m
- largeur 145m

auxquelles il faudrait ajouter les infrastructures liées à type de bassin :

- route d'accès
- parking
- tribune
- etc .....

Cette zone a été classée Natura 2000 en 2006 lors de la création de l'autoroute A 406 en « compensation » de destruction de zones humides et/ou d'espèces protégées, par dérogation.

Les prairies du Val de Saône constituent encore un site remarquable pour ses habitats naturels, qu'ils soient forestiers, prairiaux ou aquatiques. Elles abritent une faune encore riche et diversifiée (*cf pièce jointe*) mais particulièrement menacée. Il serait illusoire de penser que de nouvelles « compensations » puissent éviter leur disparition définitive : ce secteur du Val de Saône a déjà été fortement impacté par la réalisation de l'A 406 et la disparition de centaines d'hectares de terres agricoles du fait de la prolifération de l'installation de grandes surfaces, parfois sur des zones humides.

Rappelons également que l'usine de traitement de l'eau de Mâcon, la 2<sup>e</sup> en terme de sollicitation de S&L, passant de Véolia à SUEZ le 1<sup>er</sup> juillet 2018, s'est engagée pour 18 Me dans une démarche d'optimisation pour réduire les rejets dans la Saône.

Nous vous faisons donc part de notre opposition résolue à ce projet de bassin qui, s'il se réalisait, aurait un impact très négatif sur la biodiversité et une menace pour l'alimentation en eau potable de la population du Val de Saône. A tout le moins, une étude préalable sur l'occupation de l'espace et son impact sur l'environnement (inondations, eau potable, espèces protégées...) s'avère indispensable.

Ce **nouveau bassin d'aviron** du Val de Saône serait en communication avec le bassin d'aviron naturel de Mâcon (71) sur la Saône qui accueille régulièrement des compétitions d'aviron, nationales et internationales. Les terrains concernés par ce projet se situent en zone inondable, définie Natura 2000. Ils sont soumis aux dispositions du SDAGE RM et aux Plan de Prévention des Risques d'Inondation des communes de Mâcon(71) et Replonges (01), s'avérant par conséquent incompatibles avec la mise en place des infrastructures nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Le TRI – territoire à risque important - du mâconnais (15 communes) a été validé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2013 ;

Nous attirons votre attention sur le fait que cet équipement sportif nous paraît inutile alors que d'autres bassins (ré)aménageables existent déjà dans la région, les régions limitrophes et en région parisienne :

- Torcy (71)

Plan d'eau de 120 Ha, homologué pour les compétitions internationales (courses de 2000m – 6 couloirs).

Il accueille régulièrement les compétitions d'aviron, dont les championnats de France.

- Vichy (03)

Le Club de l'Aviron de Vichy est situé au bord de la rivière Allier avec retenue artificielle(barrage du Pont de l'Europe). Le plan d'eau, d'une longueur de 4 kilomètres, comporte un bassin aux normes internationales de 2 000 mètres avec 6 couloirs.

C'est un des rares bassins Européens très proche du centre d'une ville. Il a déjà reçu les championnats du monde juniors, les Masters mondiaux et les différents championnats Français.

- Mantes la Jolie (78)

D'une longueur de 2500 mètres, avec 6 couloirs balisés (pendant les périodes de compétitions) et ses lignes de remontées, ce bassin répond aux standards des grandes compétitions. Equipé depuis 2001 d'un balisage mixte Aviron/Canoë-Kayak, il peut rapidement être transformé pour passer de 6 à 9 couloirs, et inversement. Depuis toujours, sa régularité a étonné les plus grands rameurs venus s'y affronter pour les Championnats de France Seniors.

- Vaires sur Marne (77)

La Base nautique est un modèle particulièrement réussi de transformation d'une zone industrielle désaffectée en un site ouvert au public dédié aux loisirs et aux sports aquatiques. Le site, situé à l'est de Paris, abritait une ancienne carrière de sable. Il a été restructuré par la Région Île-de-France à la fin des années 1980 et accueille désormais chaque année plus de 500 000 visiteurs qui peuvent y pratiquer de nombreux sports dans l'une ou l'autre de ses infrastructures.

Des rénovations majeures sont actuellement en cours selon les plans du cabinet d'architectes Auer+Weber+Associés, dont les orientations découlent des conclusions des études techniques réalisées pour la candidature de Paris 2012. Les travaux doivent être achevés en 2018 et incluent la construction d'un bassin d'eau vive intégrant un parcours de slalom d'une longueur de 250 mètres, la modernisation du parcours d'aviron et de canoë en ligne long de 2200 mètres, la construction d'infrastructures connexes du pôle national, d'un espace média et de logements pour les sportifs. Le complexe accueillerait toutes les compétitions d'Aviron et de Canoë-

Kayak des Jeux Olympiques et les compétitions de Canoë-Kayak des Jeux Para-olympiques.

Nous sommes également surpris de constater que ce projet poussé par un club d'aviron de Mâcon (71) en Région Bourgogne Franche Comté reçoive l'aval des municipalités voisines (01) de la région Auvergne Rhône Alpes, sacrifiant une zone Natura 2000 pour des retombées économiques et sportives hypothétiques pour la région Auvergne Rhône Alpes.

Du fait de tous ces éléments, nous ne comprenons pas la nécessité -l'utilité publique- d'un tel projet qui entraînerait la destruction d'un biotope exceptionnel en Val de Saône, menaçant son équilibre global.

Nous comptons sur votre implication et votre engagement pour la préservation de la biodiversité afin que ce projet ne puisse se concrétiser.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses,

(1) [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) - [www.eptb-saone-doubs.n2000.fr](http://www.eptb-saone-doubs.n2000.fr)

Pour l'association Bien Vivre à Replonges  
La présidente  
Régine SAURA-LACOUR

Pour l'association CAPEN 71  
Le président  
Thierry GROSJEAN

Copie à Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin (RMC)

*Des élus des 2 rives de la Saône portent actuellement un projet de bassin d'aviron pour les jeux olympiques qui mettrait en péril l'environnement*

